

Délibération affichée à l'Hôtel de Ville
et transmise au représentant de l'Etat
le 23 octobre 2014

CONSEIL DE PARIS

Conseil Municipal

Extrait du registre des délibérations

Séance des 20 et 21 octobre 2014

2014 DPA 1044 Approbation de dépôt d'un permis de construire pour la création d'un auvent situé sur les aires de lavage des garages de la DPE – Garage d'Aubervilliers, 33 rue du Port, 93300 Aubervilliers.

M. Mao PENINO, rapporteur.

Le Conseil de Paris siégeant en formation de Conseil municipal,

Vu le Code général des collectivités territoriales et notamment les articles L.2511-1 et suivants ;

Vu le Code de l'urbanisme et notamment l'article R.421-1 relatif à la demande de permis de construire ;

Vu le projet de délibération en date du 7 octobre 2014 par lequel Madame la Maire de Paris soumet à son approbation l'autorisation de déposer la demande de permis pour la création d'un auvent situé sur les aires de lavage des garages de la DPE – Garage d'Aubervilliers, 33 rue du Port, 93300 Aubervilliers ;

Sur le rapport présenté par M. Mao PENINO, au nom de la 3^{ème} Commission,

Délibère :

Madame la Maire de Paris est autorisée à déposer un permis de construire pour la création d'un auvent situé sur les aires de lavage des garages de la DPE – Garage d'Aubervilliers, 33 rue du Port, 93300 Aubervilliers.